

4ème Rallye Régional Ajolais 27 & 28 Mai 2006

RÈGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME & HORAIRE DE L'ÉPREUVE

Parution du règlement :	Le 10/04/2006
Ouverture des engagements :	Le 10/04/2006
Clôture des engagements :	Le 15/05/2006 à minuit
Parution du road book :	Disponible au Bar des Sports au Val d'Ajol à partir du 20/05/2006 à 9 h 00
Vérifications des documents et des véhicules:	Le 27/05/2006 de 7 h 00 à 11 h 45 au Garage de la Combeauté (Renault) du Val d'Ajol
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs :	Le samedi 27/05/06 à 12 h 15 à la Salle des Fêtes du Val d'Ajol
Publication des équipages admis au départ :	Le 27/05/2006 à 12 h 45
Briefing des pilotes :	Le 27/05/2006 à 12 h 45 au niveau du Car Podium (Place du Sô)
Départ de la 1 ^{ère} voiture du parc fermé :	Le 27/05/2006 à 13 h 15 à la Place du Sô
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture du parc fermé :	Le 27/05/2006 à 23 h 45 à la Place du Sô
Vérifications finales :	Le 28/05/2006 au Garage de la Combeauté (Renault) au Val d'Ajol
Publication des résultats partiels et officiels :	½ h après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé à Place du Sô
Remise des prix :	Le 28/05/2006 à 10 h30 A la Salle des Fêtes du Val d'Ajol

ART.1 ORGANISATION

L'association sportive A.S.A.C. VOSGIEN organise le 27 et 28 Mai 2006, avec le concours de la municipalité du Val d'Ajol et sous le patronage du Conseil Général des Vosges.

LE 4^{eme} RALLYE REGIONAL AJOLAIS

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°R111 en date du 03/02/2006

Comité d'organisation :

Président : François NASAZZI
Membres : Membres de l' A.S.A.C. VOSGIEN
Secrétariat du rallye : A.S.A.C. VOSGIEN
NASAZZI François
1, route de Launot – 88340 LE VAL D'AJOL
Téléphone/Fax : 03.29.32.47.37
Courriel : asacvosgien@free.fr
Permanence du rallye : à la Salle des Fêtes du Val d'Ajol
Du Samedi 27 mai 2006 à 7 H 30 au Dimanche 28 mai à 3 H 30

1.1 Officiels de l'épreuve :

PRESIDENT DU COLLEGE :	Jean Claude DUVAL	1296
MEMBRES DU COLLEGE :	Ernest WANTZ	1599
	Alain PECCAUD	2308
DIRECTEUR DE COURSE :	Daniel BLANQUIN	1941
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :	Thierry COURANT	16140
DIRECTEURS DE SPECIALE :	Jean MAUSHART	35260
	Olivier DEVAUX	1751
COMMISSAIRES TECHNIQUES :	Gérard PROTOIS	1906
	Hervé CUNY	33001
	Emile TENA	124058
	Denis DERCHE	33547
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :	Gérald LAURENT	2310
	Fabrice VANWONTERGHEM	1183
CHRONOMETREURS :	Gérard PEUREUX	11719
	Odile PEUREUX	11716
	Denis PARMENTIER	46842
RESPONSABLE COMMISSAIRE :	Daniel ROBERT	8103
RESPONSABLE INFORMATIQUE :	Michel VIEUXMAIRE	30029
RESPONSABLE SECURITE :	Xavier CHEVALIER	3635
	Francis VILLEMEN	2940
RESPONSABLE DU MATERIEL :	Josiane LENOIR	16202
	Gérard LEBLANC	13977

1.2 Eligibilité :

Le 4^{ème} Rallye Régional Ajolais compte pour :

- LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES
- LE CHALLENGE DES RALLYES DU COMITE REGIONAL LORRAINE ALSACE
- LE CHALLENGE DE L'A.S.A.C. VOSGIEN

1.3 Vérifications :

Les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications qui auront lieu au Garage de la Combeauté au Val d'Ajol.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage de la Combeauté du Val d'Ajol :

Prix de la main d'œuvre = 40 € TTC/heure

ART. 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ART. 3 CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'engagement – inscriptions :

Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye Régional Ajolais doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint dûment complétée avant le 15/05/2006 à minuit .

Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures maximums.

3.1.1. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.1.1.2 . Les droits d'engagement :

TARIF	220 €
1 Concurrent A.S.A.C VOSGIEN	200 €
2 Concurrents A.S.A.C. VOSGIEN	170 €
Sans publicité	440 €

3.1.1.3. La demande d'engagement :

Ne sera prise en compte qu'accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. VOSGIEN)

! IMPORTANT : Merci de joindre à votre demande d'engagement les photocopies de la carte grise, des permis et licences pilote/copilote

3.2 . Equipages :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 . Ordre de départ :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ART. 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1. Voitures admises :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2. Pneumatiques :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3. Limitation de changements de pièces :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.4. Assistance :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance ne sera autorisée qu'au parc d'assistance.

Une voiture d'assistance par équipage

Ils devront respecter strictement le code de la route.

ART. 5 PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ART. 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description :

Le 4^{ème} Rallye Régional Ajolais représente un parcours de 133.600 kms

a) E.S.1	1 x 6.800 kms	
b) E.S.2/3/4/5	4 x 7.700 kms	= 37.600 kms au total

6.2. Reconnaissances :

* Le samedi 20/05/2006 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 22h00 et

* Le jeudi 25/05/2006 de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 00

Elles devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et dans le strict respect du Code de la Route comportant notamment l'interdiction du bruit et de la vitesse afin de ne pas gêner les riverains.

Les concurrents auront obligation d'apposer sur le pare-brise de leur véhicule, en haut et à droite, un sticker de contrôle de reconnaissance, qui leur sera remis en même temps que le road book.

4 passages seulement seront autorisés dans la spéciale à reconnaître, des contrôles seront effectués.

Nous vous signalons que nous serons particulièrement intransigeants lors des contrôles que nous effectuerons pendant les reconnaissances.

- | |
|---|
| - 1 ^{ère} infraction :20 sec ou 1 min ou 3 min
ou départ refusé ou 80 € |
| - 2 ^{ème} infraction :départ refusé ou 160 € |

6.3. Carnet de contrôles :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4. Circulation :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ART.7 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1.Départ :

7.2.Dispositions générales relatives au contrôle :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Signes distinctifs des commissaires :

Les commissaires de route et chefs de poste seront vêtus de chasubles blanches portant la mention Commissaire ou Chef de Poste.

7.3. Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Mise Hors course :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4. Contrôle de regroupement :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5. Epreuves spéciales (ES) :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6. Parc fermé :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ART. 8 PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ART. 9 CLASSEMENT :

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ART. 10 PRIX :

	1°	2°	3°	4°
SCRATCH	220 €	170 €	120 €	-
CLASSES	de 1 à 5 partants	220 €	50 €	-
	de 6 à 12 partants	220 €	150 €	100 €
	plus de 12 partants	220 €	150 €	100 €

GROUPES 1^{er} de chaque groupe : 50 €

COUPES DES DAMES 1^{er} équipage féminin 220 €

COMMISSAIRES 3 coupes ou prix seront distribués au sort

COUPES au SCRATCH – GROUPES – CLASSES

CHALLENGE EPINGLE : 100 € pour l'équipage qui aura fait le plus beau passage au 2^{ème} tour chronométré à l'endroit qui sera indiqué sur le roadbook
Une personne mandatée sera présente pour déterminer le lauréat.

1^{ère} ETAPE

N° CH		Temps Imparti	KMS Partiel	KMS Total	HORAIRE 1 ^{ère} Voiture	HORAIRE 130 ^{ème} Voiture
CH1	DEPART SORTIE PARC FERME		0.000	0.000	13H15	15H25
CH2	CH ES1	12'	4.300	4.300	13H27	15H37
	NEUTRALISATION	3'			13H30	15H40
	DEPART ES1		0.100	4.400		
	ARRIVEE		6.800	11.200		
	POINT STOP		0.200	11.400		
CH3	ENTRÉE PARC ASSISTANCE	25'	7.100	18.500	13H55	16H05
CH4	SORTIE PARC ASSISTANCE	50'	1.000	19.500	14H45	16H55
CH5	ENTRÉE REGROUPEMENT	20'	7.800	27.300	15H05	17H15
CH6	SORTIE REGROUPEMENT	40'			15H45	17H55
CH7	CH ES2	12'	4.300	31.600	15H57	18H07
	NEUTRALISATION	3'			16H00	18H10
	DEPART ES 2		0.100	31.700		
	ARRIVEE		7.700	39.400		
	POINT STOP		0.100	39.500		
CH8	ENTRÉE PARC ASSISTANCE	25'	6.300	45.800	16H25	18H35
CH9	SORTIE ASSISTANCE	50'	1.000	46.800	17H15	19H25
CH10	ENTRÉE REGROUPEMENT	20'	7.800	54.600	17H35	19H45
CH11	SORTIE REGROUPEMENT	40'			18H15	20H25
CH12	CH ES3	12'	4.300	58.900	18H27	20H37
	NEUTRALISATION	3'			18H30	20H40
	DEPART ES 3		0.100	59.00		
	ARRIVEE		7.700	66.700		
	POINT STOP		0.100	66.800		
CH13	ENTRÉE PARC ASSISTANCE	25'	6.300	73.100	18H55	21H05
CH14	SORTIE ASSISTANCE	50'	1.000	74.100	19H45	21H55
CH15	ENTRÉE REGROUPEMENT	20'	7.800	81.900	20H05	22H15
CH16	SORTIE REGROUPEMENT	40'			20H45	22H55
CH17	CH ES4	12'	4.300	86.200	20H57	23H07
	NEUTRALISATION	3'			21H00	23H10
	DEPART ES 4		0.100	86.300		
	ARRIVEE		7.700	94.000		
	POINT STOP		0.100	94.100		
CH18	ENTRÉE PARC ASSISTANCE	25'	6.300	100.400	21H25	23H35
CH19	SORTIE ASSISTANCE	50'	1.000	101.400	22H15	00H25
CH20	ENTRÉE REGROUPEMENT	20'	7.800	109.200	22H35	00H45
CH21	SORTIE REGROUPEMENT	30'			23H05	01H15
CH22	CH ES5	12'	4.300	113.500	23H17	01H27
	NEUTRALISATION	3'			23H20	01H30
	DEPART ES 5		0.100	113.600		
	ARRIVEE		7.700	121.300		
	POINT STOP		0.100	121.400		
CH23	ENTRÉE PARC D'ARRIVEE	25'	12.200	133.600	23H45	01H55
	POINTAGE EN AVANCE AUTORISE					

Hébergement

Vous désirez être hébergé sur le secteur :
contactez la Centrale de Réservation de
l'Office du Tourisme des Vosges Méridionales
Bureau du Val-d'Ajol et
Bureau de Plombières-Les-Bains

Tél. : 03.29.30.61.55 ou 03.29.66.01.30

Fax : 03.29.30.56.78 ou 03.29.66.01.94

Courriel : otsi.valdajol@wanadoo.fr ou
officedutourisme@vosgesmeridionales.com

Site : www.vosgesmeridionales.com

VOSGES
méridionales

